

**DEC140799DAJ**

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC130316DAJ du 15 février 2013 portant nomination de M. Laurent Chazaly aux fonctions d'adjoint à la secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire général du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique (CoNRS), délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale.

**Art. 3.** – La décision DEC132222DAJ du 15 juillet 2013 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du CoNRS, est abrogée.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs